

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-:-

SECRETARIAT GENERAL

DU GOUVERNEMENT

-:-:-

DECRET N° 22 / PR-SGG

ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;

VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant
formation du Gouvernement,

D É C R Ê T E :

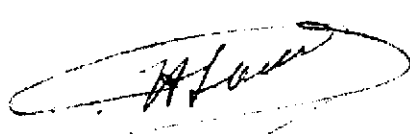
Article 1er - Le Lieutenant-Colonel Philippe AHO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Défense Nationale, est chargé de l'intérim du Président de la République, pendant l'absence du Chef de l'Etat.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 12 Janvier 1966

par le Président de la République,

le Ministre de l'Intérieur, de
la Sécurité et de la Défense
Nationale,


Ch. SOGLO

Ph. AHO

Ampliatiions :

PR 4 - Ministères 9 - CS 4
SGG 4 - JORD 1.